

les liens utiles

- economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises
- regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/5-outils-et-50-meur-pour-l-economie-reunionnaise
- <https://demarches.cr-reunion.fr/>
- impots.gouv.fr
- urssaf.fr
- civis.re
- <http://cloud.experts-comptables.re>

Les aides directes

Le FSN : jusqu'à 1500 €

- entreprises qui subissent une interdiction d'accueil du public
- OU qui subissent une diminution du CA d'au moins 50% en mars 2020 (par rapport à mars 2019).
- TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, professions libérales jusqu'à 10 salariés,
- CA < 1M€ et un bénéfice annuel imposable < 60 k€
- comment ? sur impots.gouv.fr (votre espace particulier)

Le FSR : de 1000 à 2500 €

- même critères que le FSN et cumulable avec le FSN
- comment ? demande à faire auprès de la Région Réunion sur <https://demarches.cr-reunion.fr/>

Remise gracieuse d'impôts directs

- Etude au cas par cas, pour les entreprises en situation difficile (impôts sur les bénéfices, CET)
- comment ? en remplissant le formulaire sur impots.gouv.fr

Remboursement accéléré des crédits d'impôts sur les sociétés

- sans attendre la déclaration de résultat (liasse fiscale) sur l'espace professionnel impots.gouv.fr par télédéclaration (formulaire 2573)

Remboursement accéléré de crédit de TVA

- depuis son espace professionnel sur impots.gouv.fr rubrique "mes services"

Suspendre les paiements

des loyers

- qui ? entreprises éligibles au FSN
- comment ? en adressant une demande à l'amiable au bailleur
- **LA CIVIS suspend les loyers des occupants des locaux communautaires**

taxe de séjour

le versement de la taxe est suspendu

des factures d'eau et d'électricité

- qui ? les entreprises éligibles au FSN
- comment ? en adressant une demande aux fournisseurs (par mail ou téléphone)

des cotisations sociales et patronales

- demander le report partiel ou total des cotisations sociales jusqu'à 3 mois, sans pénalités.
- comment ?
- sur www.urssaf.fr attention : faire la DSN. si hors DSN modulez ou annulez le virement. contact : contactcrise974@urssaf.fr
- ou sur secu-independants.fr Ce site permet également de solliciter une aide sociale

des échéances fiscales

- pour l'impôt sur les sociétés, les taxes sur les salaires, demande à adresser au SIE via son comptable ou son espace professionnel sur impots.gouv.fr
- pour les indépendants, demande à faire en ligne sur l'espace particulier sur impots.gouv.fr rubrique "gérer mon prélèvement"
- pour la mensualisation de la CFE et des taxes foncières : sur impot.gouv.fr, demander via la messagerie sécurisée la suspension des prélèvements

des échéances de prêts bancaires

comment ? en contactant votre banque ou le médiateur du crédit sur mediateur-credit.banque-france.fr

Obtenir un prêt

Un prêt de trésorerie garanti par l'Etat

- qui ? toutes entreprises sauf SCI et établissements de crédit et société de financement
- conditions ? jusqu'à 3 mois de CA 2019. Aucun remboursement la première année. Remboursable sur 5 ans maximum
- comment ? 1: faire la demande de prêt auprès de sa banque, obtenir le pré-accord de la banque. 2 : se connecter à attestation-page.bpifrance.fr pour obtenir un identifiant unique à communiquer à sa banque

Le prêt REBOND à taux zéro

- qui ? pour les PME
- combien ? de 30 à 300 K€
- différé de 2 ans
- comment ? plateforme dématérialisée sur regionreunion.fr

Le chômage partiel

- comment ? demande d'activité partielle à effectuer sur activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/974
- contact : 974.activite-partielle@dieccte.gouv.fr

Se faire accompagner

- par votre comptable ou expert comptable
- par la CCIR : 0262 94 21 00 conseilentreprise@reunion.cci.fr ou sur reunion.cci.fr
- par la CMA : 0801902412 courriel : covid19@cma-reunion.fr ou sur cm-reunion.fr formulaire en ligne
- par la Région Réunion : 0262 92 24 56 dae@cr-reunion.fr ,formulaire en ligne sur <https://www.regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/5-outils-et-50-meur-pour-l-economie-reunionnaise>